

Arc-et-Senans

Paul Delsalle

Arc-et-Senans est le nom actuel du village où se trouvait l'usine de Chaux, une dépendance de Salins. Les salines de Salins utilisaient beaucoup de bois pour chauffer l'eau salée et confectionner des pains de sel. Au milieu du XVIII^e siècle, le prix du transport du bois était devenu considérable. Afin de réduire le prix de revient du sel, il fut décidé par arrêt du 29 avril 1773, de construire une nouvelle usine à proximité immédiate de l'immense forêt de Chaux (20 000 hectares), située entre le village nommé Arc et le village de Senans. Un saumoduc long de plus de vingt et un kilomètres, constitué par 15 000 troncs de sapin percés à la tarière, fut réalisé pour conduire la muire (eau salée) en pente douce jusqu'à la nouvelle usine. On espérait notamment tirer davantage profit des petites eaux de Salins, c'est-à-dire de la muire faiblement chargée en salure et rejetées du service faute de bois pour les travailler et réduire en sel. Cette nouvelle usine devait non seulement dynamiser la production de Salins, mais aussi permettre d'honorer plus facilement les traités de livraison de sel passés avec les cantons suisses. Chaux, simple dépendance de Salins, était donc une entreprise d'Etat. A l'initiative du projet, la Ferme générale ne s'engagea pas directement dans cette aventure industrielle, mais opta pour l'établissement d'une régie dans laquelle elle prit des intérêts. Par un traité particulier en date du 12 mars 1774, elle en confia l'exécution à une compagnie distincte qui devait la mener à son terme. Sous le prête-nom de Jean Roux-Monclar, neuf associés appartenant à la haute finance parisienne, parmi lesquels Alexandre Parseval Deschênes et son fils Marc Antoine, Philibert Parseval de Fontaine, financiers très proches de la Ferme générale, deux directeurs des Fermes à Paris, Pierre-Martin Dewismes et Pierre Royer, un receveur général des finances. . . , financèrent l'investissement de l'usine en échange d'un privilège d'exploitation de vingt-quatre ans des salines de Franche-Comté et Lorraine. Parseval Deschênes par exemple connaissait les salines de Franche-Comté et avait déjà obtenu l'exploitation du sel à Montmorot. Le montage financier était complexe. Les régisseurs participaient aux fonds de dépense (tant pour la construction de la nouvelle saline à concurrence de 600 000 livres que pour l'exploitation des cinq anciennes) et donc aux produits nets de la régie, mais les cautions de Laurent David, c'est-à-dire les Fermiers généraux, étaient autorisés à prendre des intérêts dans l'affaire, à concurrence de la moitié des fonds et des produits nets. L'architecte Claude-Nicolas Ledoux supervisa la construction de 1775 à 1779 avec l'aide d'André Haudry de Soucy, sans doute

le fils du Fermier général allié aux Parseval. Il est clair que le montage financier visait tout à la fois à redynamiser les salines tout en préservant les intérêts des Fermiers généraux. L'entreprise ne parvint pas à son terme : en 1782, le traité fut résilié, la nouvelle saline remise à la Ferme générale et comprise dans le nouveau bail Salzard. Plusieurs raisons expliquent cet échec. La question financière d'abord : estimée initialement à 600 000 livres, la réalisation nécessita le triple des fonds. Outre le caractère prestigieux du projet de Ledoux, la défectuosité de la canalisation reliant Chaux à Salins, avec une perte assez importante de sel, fut mise en cause. Les associés de la régie intéressée ne tirèrent donc pas grand profit de la compagnie, d'autant que l'exploitation des salines anciennes rendait peu. Il faut également évoquer les plaintes liées à la surexploitation de la forêt. Ces doléances émanaient de plusieurs corps dont la maîtrise des Eaux et Forêts qui perdait sa juridiction sur des bois destinés à la cuite du sel au profit de la commission de réformation. A Paris, Jean-Mathieu Augéard, chef du département des salines de la Ferme générale, supervisa la suite des opérations, mais la production ne dépassa jamais 35 000 quintaux de sel, soit 3 500 tonnes c'est-à-dire quatre fois moins qu'à Salins au début du XVIIIe siècle. Autant Salins fut une réussite éblouissante, puisqu'elle contribua à la prospérité de la Franche-Comté pendant des siècles, autant Arc-et-Senans fut un échec industriel et un gouffre financier.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AN, F14 4267, Détails historiques sur les salines de Lorraine des trois Evêchés et de Franche-Comté dont le principal objet est d'exposer les variations que ces mines ont successivement éprouvées dans leur administration , après 1782
- AN, G1 93 (Salines de Salins dont traité du 12 mars 1774), 95 (dossiers. 13 et 15)
- G7 280, 281
- AN, F14 4267, Détails historiques sur les salines de Lorraine des trois Evêchés et de Franche-Comté dont le principal objet est d'exposer les variations que ces mines ont successivement éprouvées dans leur administration , après 1782
- AN, G1 93 (Salines de Salins dont traité du 12 mars 1774), 95 (dossiers. 13 et 15)
- G7 280, 281

Bibliographie scientifique:

- Thierry Claeys, Dictionnaire biographique des financiers en France au XVIIIe siècle, Paris, éditions SPM, 2011, t. 1, notice Haudry, p. 1087-1089 t. 2, notices Parseval, p. 1863-1867
- Roger Humbert, Institutions et gens de finances en Franche-Comté, 1674-1790, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, n° 605, Diffusion Les Belles-Lettres, 1996
- Philippe Mairot, Salins-les-Bains, Arc-et-Senans, fortunes du sel comtois, Lyon, Le Progrès, 2010
- Emmeline Scachetti, La saline d'Arc-et-Senans, Manufacture, utopie et patrimoine (1773-2011) , thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Jean-Claude Daumas, Université de Franche-Comté, 23 novembre 2013

Citer cette notice:

Paul Delsalle, *Arc et Senans* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/233>